

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
**Conseil Municipal du jeudi 22 juin 2023**

**Direction Technique – N°07.05.2023.70**

**Objet : Acquisition de la parcelle AB 105p1 – Chemin Méturel - Autorisation**

**Date de la convocation : 14 juin 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 21**

**Nombre de votants : 27**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Mmes Sylvie OMONT, SALL Coumba, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laetitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Coumba SALL.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Clélia DENOS a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Jean David HOUNKPATI**

**RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21.
- La délibération n°05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation au Maire.
- L'avis favorable du Bureau Municipal du 18 Avril 2023.
- L'avis favorable des Consorts VERNON en date du 04 Mai 2023 pour vendre la parcelle AB 105p1, d'une superficie d'environ 112 m<sup>2</sup> et acceptant les conditions proposées.
- L'avis favorable de la commission Cadre de Vie Développement Durable du 15 Mai 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Église – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Acquisition de la parcelle AB 105p1 - Chemin Métude - Autorisation.

**Date de transmission de l'acte :** 23/06/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/06/2023

**Numéro de l'acte :** 07-05-2023-70 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230622-07-05-2023-70-DE

**Date de décision :** 22/06/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

L'adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable expose que lors de la Commission cadre de vie et développement durable en date du 27 Novembre 2020, il a été soulevé que la voie citée était dégradée et peu large.

Le terrain à acquérir fait partie d'une parcelle issue de la division de la parcelle AB 105 située Chemin de Méturel.

Cet accès est un chemin rural qui n'est pas de la compétence de la Métropole Rouen Normandie. Il bénéficie d'un régime juridique particulier (domaine privé de la commune). Par ailleurs, les constructions longeant ce chemin génèrent la présence de véhicules en stationnement sur cet accès, déplaçant l'axe de circulation vers le terrain agricole. La structure de ce chemin ne correspond pas au dimensionnement et à l'assise d'une voie d'accès urbaine.

Aussi, lors de l'intervention des agents du centre technique municipal pour essayer de reprendre les déformations ponctuelles de ce chemin, il a été constaté qu'au fil des années les matériaux constituant ce chemin se déversent naturellement vers le terrain agricole.

L'adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable propose que la commune de Cléon se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AB 150p1 d'une contenance de 112 m<sup>2</sup> située Chemin Méturel, au prix de 129 Euros conformément à l'accord passé avec les Consorts VERNON.

Par ailleurs, les frais de mutation (notaire, géomètre...) seront à la charge de la commune de Cléon, comme le stipule l'article 1593 du code civil.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de l'acquisition auprès des Consorts VERNON pour la parcelle AB 105p1 d'une contenance de 112 m<sup>2</sup> située Chemin Méturel au prix TTC de 129 € (cent vingt neuf Euros),

**AUTORISE** le Maire à signer un compromis de vente et l'acte définitif avec les Consorts VERNON et tout document relatif à cette cession.

**APPROUVE** la dépense de 129 euros correspondants au prix de la dite acquisition, majorée des frais d'acte prévisibles.

Pour copie conforme,

Cléon, le 22 juin 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

